



Jeûne Rando Animaux

Bulletin d'inscription

à renvoyer à : Candice Bertrand
2705 route d'Alboussière
07270 Gilhoc-sur-Ormèze
Tel : +33.6.28.43.53.49

Prénom : Nom : Age :
Adresse : Code postal & ville :
Tél : Email :
Comment nous avez-vous connu ? Profession :
Je m'inscris à la cure du (dates) :

Au tarif de :

- 600€** en séjour de **jeûne**
- 680€** en séjour **monodiète** de pomme, raisin ou riz selon la saison (cette monodiète est vivement conseillée pour les personnes de plus de 70 ans afin d'épargner leurs réserves musculaires)
- 700€** en séjour **détox**

Si je viens en train : j'arriverai à la gare de Tain l'Hermitage ou Valence le àH
(Nous contacter)

Pour m'inscrire, je joins :

- Un acompte de 70% du prix du séjour par
 - 1 chèque (encaissé un mois avant votre séjour) de : 420€ en jeûne, 476€ en monodiète, 490€ en séjour détox à l'ordre de Candice Bertrand
ou
 - Un virement bancaire à Candice Bertrand de 70% du tarif du séjour 420€ en jeûne, 476€ en monodiète, 490€ en séjour détox

IBAN FR49 3000 2042 3600 0009 0024 V69
BIC CRLYFRPP
Banque LCL
Titulaire Candice Bertrand

Ce bulletin d'inscription dûment complété, daté et signé,

Je prends note que ma réservation ne deviendra définitive que lorsque d'une part, j'aurai retourné par voie postale ou email, ce bulletin d'inscription dûment signé comme il est indiqué ci-dessus et procédé au règlement de l'acompte et que d'autre part, la totalité de l'acompte sera encaissé et que je recevrai, par courriel, une confirmation écrite de mon inscription.

Contre-indications au jeûne et à la monodiète de 5 jours :

Le jeûne et la monodiète s'adressent à des personnes en bonne santé. Il est strictement contre indiqué en cas d'amaigrissement extrême, d'anorexie, d'hyperthyroïdie décompensée, d'artériosclérose cérébrale avancée, d'insuffisance hépatique ou rénale avancée, grossesse ou d'allaitement, de dépendances, d'ulcère de l'estomac ou du duodénum, d'affections coronaires avancées, décollement de la rétine, psychose, anorexie, diabète de type 1, maladies tumorales et sclérose en plaques, et tout traitement allopathique en général.

Conditions Générales de Vente Jeûne - Rando - Animaux

Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente Jeûne - rando - animaux au nom de Candice Bertrand auto-entrepreneur numéro de SIRET 814 400 503 00037, située à 2705 route d'Alboussière 07270 Giloc-sur-Ormèze (tel : 06.28.43.53.49) ayant la messagerie électronique, bertrand.candice@yahoo.fr, s'appliquent de plein droit, et exclusivement aux prestations de services portant sur des séjours dans le domaine de la naturopathie et du développement personnel et à la vente de biens et de produits dans le cadre du séjour, à l'égard de tout client consommateur, sauf accord dérogatoire préalable et écrit de Candice Bertrand.

Préalablement à toute réservation, les présentes conditions générales de vente sont mises à la disposition de tout consommateur à titre informatif, conformément aux dispositions du code de la consommation.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserves du client et son adhésion à ces conditions générales qui prévalent sur toutes autres stipulations éventuelles, notamment toutes conditions de réservation, sauf accord dérogatoire préalable et écrit de Candice Bertrand.

Tout autre document que les présentes conditions générales et le règlement intérieur, notamment les publicités, n'ont qu'une valeur indicative.

Le jeûne se définit comme un jeûne hydrique ou modifié composé uniquement de boissons biologiques : eau, tisanes, jus de légumes et fruits, et bouillon de légumes, et d'aucune alimentation solide excepté le dernier jour du séjour où le client élabore lui-même un petit repas de reprise lors d'un atelier cuisine.

La monodiète se définit comme une alimentation composée uniquement d'un seul aliment qui peut être : pomme, raisin ou riz selon la saison et bouillon de légumes le soir, et le dernier jour le client élabore lui-même un petit repas de reprise lors d'un atelier cuisine.

Le séjour détox se définit comme une alimentation principalement composé de fruits et légumes biologiques et bouillon de légumes le soir, et le dernier jour le client élabore lui-même un petit repas de reprise lors d'un atelier cuisine.

Article 2 - Réservation - Annulation

Candice Bertrand ne prendra en considération que les réservations indiquées sur le bulletin d'inscription figurant sur son site internet.

Même si le client par téléphone procède à une préinscription, les réservations ne sont définitives que lorsque :

- Le bulletin d'inscription est retourné, dûment complété, signé par le client,
- La totalité de l'acompte (donc correspondant à 70% du prix), a été encaissé par chèque ou par virement sur le compte bancaire de Candice Bertrand indiqué dans les conditions particulières,
- Candice Bertrand a envoyé une confirmation écrite, par courriel ou voie postale, sur la date de début et de fin de la séjour, valant acceptation.

Si le client n'a pas respecté la procédure de réservation, la réservation du client n'est pas prise en compte, sans que ce dernier puisse invoquer un quelconque préjudice.

Toute réservation définitive acceptée par Candice Bertrand est irrévocable, sous réserve des dispositions ci-après relatives au droit de rétractation dont bénéficie le client.

Toute demande de modification de la réservation conclue par le client et ayant acquis un caractère définitif, devra être formulée par écrit et devra être acceptée par Candice Bertrand.

Si le client souhaite exercer son droit de rétractation, il devra respecter les stipulations de l'article 3 ci-après et le montant de l'acompte lui sera restitué, sous réserve des stipulations de l'article 3.2 ci-après.

Si le client souhaite annuler son inscription au-delà du délai de rétractation, il devra formuler sa demande par un écrit, adressé soit par voie électronique sur la messagerie de Candice Bertrand, soit par voie postale. A défaut, sa demande ne sera pas prise en compte par Candice Bertrand.

Si la demande d'annulation est adressée plus de vingt et un jours calendaires avant le début du séjour, Candice Bertrand conservera 20% du montant de l'acompte à titre de clause pénale (pour frais d'inscription et de dossier).

Si la demande d'annulation est adressée dans le délai de moins de vingt et un jours calendaires avant le début du séjour, Candice Bertrand conservera l'intégralité de l'acompte à titre de clause pénale, sous réserve des dispositions légales de l'article 3 dont bénéficie le client en matière de droit de rétractation.

Les demandes de modifications de la réservation passée par le client, si elles sont refusées par Candice Bertrand seront soumises, en ce qui concerne l'acompte versé, aux deux alinéas qui précèdent.

Aucun remboursement de tout ou partie de l'acompte ne sera accordé au client qui n'a formulé aucune demande d'annulation ou fait valoir son droit de rétractation, si ce client ne peut se présenter au jour et à l'horaire prévu pour le début du séjour et ce, pour quelque motif que ce soit, sauf cas de force majeure.

Article 3 - Droit de rétractation du client

1- Délai pour exercer le droit de rétractation

Le client a le droit de se rétracter du contrat conclu sans donner de motif dans un délai de sept jours à compter du jour de la conclusion du contrat, c'est-à-dire du jour où la réservation est devenue définitive lequel correspond à la date de l'envoi par courriel de la confirmation écrite par Candice Bertrand, comme il est stipulé à l'article 2.

Pour exercer le droit de rétractation, le client doit notifier à Candice Bertrand sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique).

Le client peut remplir et transmettre sa déclaration de rétractation dénuée d'ambiguïté sur la messagerie électronique bertrand.candice@yahoo.fr. Si le client utilise cette option, Candice Bertrand enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation sur un support durable (par exemple, par courriel).

2- Exécution de la prestation de service avant la fin du délai de rétractation

Si le client souhaite que l'exécution d'une prestation de services commence avant la fin du délai de rétractation, le client renonce à son droit de rétractation à partir de la date où la prestation commence, Candice Bertrand doit recueillir sa demande expresse sur papier ou support durable.

Article 4 - Prix

Le prix applicable est celui en vigueur au jour de la passation de la réservation, sur la base des tarifs, de l'année civile communiqués au client sur le bulletin d'inscription, en tenant compte de la TVA applicable au jour de la réservation. Tout changement du taux pourra être répercuté sur le prix des services. Les tarifs indiqués dans les conditions particulières du bulletin d'inscription ne concernent que le jeûne, la monodiète ou le séjour détox.

Tous les prix s'entendent TTC.

D'autres prestations supplémentaires, listées au bas du bulletin d'inscription, y compris leurs tarifs, vous sont proposées sur place et ne sont donc pas incluses dans la tarification du séjour de jeûne, de la monodiète ou détox stipulées aux conditions particulières. Leur règlement comptant est effectué directement sur place.

Article 5 - Conditions de règlement

Le client doit verser lors de la passation de la réservation un acompte de 70% du montant TTC du prix. Seul l'encaissement effectif du chèque ou le virement dûment crédité sur le compte bancaire de Candice Bertrand constitue un paiement au sens du présent article.

Le chèque d'acompte est encaissé un mois avant le début de la cure.

Article 6 -Retard de paiement

Des intérêts de retard sont exigibles après l'envoi d'une mise en demeure de payer par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, au taux de l'intérêt légal.

Article 7 - Exécution de la prestation

Les séjours nécessitent la présence d'un minimum de cinq participants. Candice Bertrand se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est inférieur à ce seuil, sous réserve d'en informer le client par tous moyens écrits au moins quatorze jours à l'avance. Dans ce cas, si Candice Bertrand ne peut proposer au client une autre date de réservation acceptée par ce dernier avec la signature d'un nouveau bulletin d'inscription conformément à l'article 2, Candice Bertrand devra restituer 100% des acomptes perçus et en outre, dédommagera le client des frais de transport et de logement dont il n'aurait pu obtenir le remboursement par tous autres prestataires, sous réserve que le client puisse présenter préalablement à Candice Bertrand tous justificatifs de règlement, de remboursement ou de refus de remboursement en attestant.

Les cures ont une durée de six jours, à compter du J1 à 17h00, jusqu'au J6 à 14h00 et selon un planning horaire affiché, défini quotidiennement.

L'exécution de la prestation doit être réalisée à compter de la date indiquée par le client sur le bulletin d'inscription, et sous réserve de l'envoi par Candice Bertrand d'une confirmation écrite comme il est stipulé à l'article 2 ci-dessus.

Les demandes de prestations supplémentaires selon la liste affichée sur le bulletin d'inscription, pour être prises en compte par Candice Bertrand, devront faire l'objet d'une demande écrite de la part du client.

Candice Bertrand est libéré de toute obligation à l'égard du client en cas de non-respect par le client des conditions de paiement de l'acompte, de modification apportée à la réservation et non acceptée expressément par Candice Bertrand, ou en cas de force majeure.

Candice Bertrand aura le droit, à tout moment, par tout moyen écrit et sans délai, de mettre un terme au séjour d'un client, si ce client s'est inscrit au séjour malgré les contre-indications indiquées dans les conditions particulières du bulletin de réservation, en cas de comportements du client contraire à son intérêt, à son intégrité physique et/ou à sa santé, aux bonnes mœurs, à l'intérêt du groupe, au bon déroulement du séjour et aux stipulations du règlement intérieur de Candice Bertrand.

Dans l'hypothèse où le client s'est inscrit au séjour malgré les contre-indications, ou aurait des comportements contraires aux bonnes mœurs, à son intérêt, à son intégrité physique, à l'intérêt du groupe, au bon déroulement du séjour et au règlement intérieur, Candice Bertrand conservera l'intégralité des sommes versées à titre de clause pénale.

Dans l'hypothèse où, en cours de séjour, et sur présentation d'un certificat médical, le client doit interrompre son séjour pour des raisons de santé, Candice Bertrand ne conservera les sommes versées qu'au prorata du temps d'exécution du séjour, et restituera la différence au client.

Si le client ne présente pas de certificat médical, Candice Bertrand conservera l'intégralité des sommes versées.

Pendant le séjour, Candice Bertrand décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou de vol d'objets ou d'effets personnels.

Article 8 - Force majeure

Constitue un cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de Candice Bertrand et faisant obstacle à l'exécution de la prestation.

Constituent notamment des cas de force majeure, les grèves totales ou partielles, l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, entravant la bonne marche du séjour ou empêchant Candice Bertrand de respecter ses engagements contractuels.

Si l'évènement générateur du cas de force majeure se produit avant le commencement du séjour, Candice Bertrand restituera au client l'intégralité de son acompte.

Si l'évènement générateur du cas de force majeure se produit en cours de séjour, Candice Bertrand restituera les sommes perçues au prorata du temps du séjour non effectuée.

Article 9 - Droit et langue applicables

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français.

Article 10 - Litiges - procédure de médiation gratuite - contestations

Les réclamations sont adressées directement par écrit à Candice Bertrand, soit par voie postale, soit sur sa messagerie électronique.

En cas de contestation ou de litige né de l'application des présentes conditions générales, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige relatif à la prestation de services, les parties pourront, pour mettre fin à leur différend et si elles le souhaitent, recourir à un médiateur ou tout autre mode alternatif de règlement des différends.

Pour les clients domiciliés en France, Candice Bertrand informe le client que les coordonnées du médiateur dont il relève sont les suivantes :

MEDICYS

73, Boulevard de Clichy 750009 PARIS

Tel : 01.49.70.15.93

Email :

contact@medicys.fr

Site : [www-](http://www-medicys.org)

[medicys.org](http://www-medicys.org)

Le recours à ce médiateur est une procédure gratuite pour le client.

Pour les clients qui sont domiciliés dans un pays de l'Union européenne autre que la France, ou en Norvège ou en Islande :

Candice Bertrand informe le client qu'il peut recourir au service de médiation du centre européen de son pays. Le client peut se procurer les coordonnées de tous les centres européens des consommateurs à l'adresse email et sur le site suivant :

Email : info@cec-zev.eu

Site : www.europe-consommateurs.eu

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté devant les tribunaux compétents dans

les conditions de droit commun.

Pour les clients qui ne sont pas domiciliés dans l'union européenne :

A défaut d'accord amiable, tout différend relatif à l'application des conditions générales de vente, de leur validité, de leur interprétation, de leur exécution et plus généralement tout litige sera soumis aux tribunaux français.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pour les séjours Jeûne - Rando - Animaux

Afin de bien vivre votre séjour voici certaines règles à respecter qui sont indispensables pour l'ensemble des hôtes et la réussite de votre séjour. Nous vous prions de bien vouloir lire le règlement intérieur et nous en renvoyer une copie signée.

Si un client ne respecte pas le règlement, Candice Bertrand aura le droit d'interrompre le séjour conformément aux stipulations des conditions générales de vente.

Le séjour Jeûne - Rando - Animaux ne peut être suivie qu'à partir de 18 ans.

Déroulement de la cure

- La consommation d'alcool durant les séjours est interdite.
- Les horaires :
 - o Nous accueillons nos clients le premier jour à partir de 17H, sauf ceux qui arrivent plus tôt par le train et le taxi. La présentation du séjour débute à 19H, elle est indispensable pour les nouveaux jeûneurs.
 - o Le séjour se termine le dernier jour à 14H après le repas de midi. Si toutefois vous devez partir avant, le repas de reprise vous sera fourni.
- Les repas sont pris en commun le dernier jour du séjour et préparer tous ensemble. Le repas du dernier jour est servi à 12 h.
- Durant la cure, lorsque Candice vous conseille une monodiète, et que vous décidez de suivre ce conseil, ou si vous décidez de vous-même de passer du jeûne vers une monodiète vous aurez à régler un tarif journalier en sus de votre cure de 20 euros par jour et par personne.
- Nous vous demandons d'être à l'heure aux activités, afin de ne pas en déranger le bon déroulement.